

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 15 novembre 2024

Par suite d'une convocation en date du 08/11/2024, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 15/11/2024, à 20H30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : PAINCO Paul - RIGAUD Véronique - PLAUZOLLES Bastien - DEVIENNE Patricia - - BALAYÉ Christian - JAMMES Jean-François - LAGUZOU Max - PLAUZOLLES Mathieu.

Absent(e)s : Mme BALAYÉ Cynthia – Mr BROUSSEAU Pierre.

Procuration :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Patricia DEVIENNE est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 20 septembre 2024
- Délibération : « Relative à l'adhésion au service protection des données & cybersécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude »
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du **vendredi 20 septembre 2024 est adopté** à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DELIBERATION

«Relative à l'adhésion au service protection des données & cybersécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude »

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service protection des données & cybersécurité, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11).

Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (*fichiers des ressources*

COMMUNE DE HOUNOUX

humaines...), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, dispositifs vidéo...) ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge.

La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

En vertu du RGPD, les autorités publiques ou organismes publics ont l'obligation de désigner auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) un Délégué à la Protection des Données (DPD).

En parallèle, les structures publiques doivent faire face à l'augmentation des cyberattaques ; une situation qui peut avoir de graves conséquences ; aussi bien techniques, financières, réputationnelles, juridiques, qu'humaines, pour qui en est victime.

Une cyberattaque peut se produire à tout moment et, parfois, ce sont les personnels de la structure visée qui en sont les premiers témoins : fichiers chiffrés, difficultés ou impossibilité d'accès aux logiciels ou systèmes informatiques, etc.

Compte tenu des exigences du RGPD et du niveau d'expertise demandé en matière de protection de données et de cybersécurité, le CDG11 propose les services d'agents qualifiés afin de permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations et de les aider à réagir au plus vite aux potentiels incidents.

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du CDG11 n°DE-CA-2015-031 du 10 décembre 2015 portant création du service Correspondant Informatique et Libertés mutualisé du CDG11 (*renommé service Délégué à la Protection des Données mutualisé en 2018*) ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Aude n° DE-CA-2021-38 du 10 novembre 2021 fixant les conditions d'adhésion au service Protection des Données et les tarifs s'y référant ;

Vu la Délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Aude n° DE-CA-2024-14 du 04 avril 2024 fixant les conditions d'adhésion au service protection des données & cybersécurité et les tarifs s'y référant.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service protection des données & cybersécurité du CDG11, et à prendre/signer tout document afférent à la mission ;

Où l'exposé de Monsieur le maire, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

COMMUNE DE HOUNOUX

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et à signer tout document afférent à la mission.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→

Travaux en cours :

→ Mise en peinture de l'ancien corbillard, du meuble porte-cartes.

Travaux à venir :

→ Changement des volets-persiennes de l'appartement Sud de la mairie par la société LES FERMETURES LIMOUXINES.

→ Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre Blaque (devis réalisé, demande de subventions en cours) (2025).

→ Construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins. (Dossier en cours de création) - (2025-2026).

→ Démolition du toit du hangar derrière l'église (2024-2025).

→ Travaux de plomberie pour le lave-vaisselle du foyer (2025).

→ Peinture des grilles de la cour de la mairie (2024-2025).

→ Changement de la porte d'entrée du foyer municipal (devis demandé) (2025).

→ Réfection du mur Ouest du cimetière (fissures).

→ Confection du mur en pierres sous le monument aux morts (décembre 2024).

→ Eclairage sur la terrasse du foyer.

VOIRIE

Travaux réalisés :

→ Le jeudi 03 octobre 2024, la communauté de commune a fait procéder au goudronnage du chemin de Piquet et a aussi bouché quelques nids de poule sur le chemin de Castéras.

→ Mise en place d'un miroir de sécurité en sortie du hameau de MOUNET.

→ Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

→ Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.

→ Travaux de tonte des chemins communaux.

→ Nettoyage des rigoles.

→ Nettoyage du cimetière et de l'église.

Travaux en cours :

→ Réfection de la voirie communale.

Travaux à venir :

→ Lors de la commission voirie de la CCPLM du 03 octobre 2024, il a été programmé sur une distance de 389 mètres le goudronnage d'une partie du chemin de Castéras.

→ Mise en place des panneaux d'adressage.

→ Changement d'une buse et réfection du passage chemin de la Peyre Blaque.

→ Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux.

→ Changement d'un miroir (chemin de Raffègue).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire pour l'année 2025 de remettre en état la voirie du chemin de Montgradail qui est fortement dégradé. A cet effet deux devis ont été demandés à des sociétés spécialisées en la matière. Monsieur le Maire en fait le détail aux membres de l'assemblée.

COMMUNE DE HOUNOUX

Devis Jean LEFEBVRE : Coût total TTC – 5 958.30 € :

Devis EURL VALLEZ BERNARD : Coût total TTC – 3 796.80€ :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en voir délibérer,

SE PRONONCE EN FAVEUR du devis présenté par la société EURL VALLEZ BERNARD

Cette dépense sera imputée sur les fonds propres de la commune.

POUR RAPPEL :

→Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)

→Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels.

→Un composteur est à la disposition des habitants.

ACHATS

Achats réalisés :

→Essence 50€.

→SIAM fil débroussailleuse 20€.

→Grille d'égout pour la voirie de Béziat (120€).

Achats prévisionnels :

→Peinture.

→Bac de plonge adossé en prévision du changement de l'évier du foyer municipal.



Plonge 1 Bac
avec Dossieret ...

ACTUALITES

→La nouvelle association Les Amis de Hounoux a organisé sa première sortie. Une vingtaine de personnes ont pris la direction du Minervois en bus, pour une journée autour du patrimoine, de la culture et de la gastronomie. Première étape, Caunes-Minervois, avec une visite guidée de la carrière de marbre incarnat suivie d'une pause gourmande à La Marbrerie où le maître restaurateur avait concocté un délicieux menu terroir.

En deuxième étape, Bize-Minervois, visite du site de la coopérative oléicole de l'Oulibo, ainsi que du verger et du moulin à huile, sans compter une dégustation très appréciée d'olives et d'huiles. Une journée découverte sous le signe de la bonne humeur.

Pour tout renseignement ou nouvelle adhésion, contacter Betty au 06 88 99 47 82.

→A l'occasion de la Saint Martin, la fête locale s'est déroulée pendant 3 jours sous les meilleurs hospices. A l'occasion des repas, bals, concours de belote et cérémonie au monument aux morts, nombreux étaient les participants. Remercions tous ceux qui ont œuvré

COMMUNE DE HOUNOUX

à cette belle réussite : le comité des fêtes, les bénévoles, le conseil municipal et les employés communaux. Une mention spéciale pour la belle messe que nous ont offert M. le curé de Limoux, Yves Groppi, Jean-Noël, Christiane et les musiciens de l'orchestre Lebrun.

QUESTIONS DIVERSES

→ Dans sa délibération du 15 septembre 2023, concernant l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) solarisation toitures communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait :

DECIDÉ de participer à l'Appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur pour la location de ses toitures communales en vue de l'installation photovoltaïque.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à concrétiser l'engagement de la commune dans ce projet sur la base de la liste du bâtiment mentionné ci-dessus

DECIDÉ d'accepter que la CCPLM coordonne et lance la procédure pour l'ensemble des communes cet AMI

DESIGNÉ Monsieur le Maire comme représentant de la commune au sein du comité de pilotage de ce projet et

L'AUTORISAIT à signer tout document relatif à cette affaire.

ENGAGÉ Monsieur le Maire à participer à cette opération mutualisée et à ne pas mettre à disposition ses toitures à un autre tiers pendant deux ans (durée de l'opération de mutualisation).

DECIDÉ que le conseil municipal se prononcerait définitivement sur le projet de contrat de location (autorisation d'occupation temporaire ou baux emphytéotiques correspondants) une fois les études finalisées.

Compte-tenu des éléments contraignants pour la commune, définis dans la « Promesse de bail emphytéotique –conventions de servitudes» sous conditions suspensives Installation Photovoltaïque en Toiture, Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner suite à ce projet et de fait de ne pas signer la « Promesse de convention d'occupation temporaire constitutive de droit réels, en vue de l'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture ».

DIVERS

→ Le lundi 23 septembre Monsieur le Maire avait rendez-vous avec un technicien de la société des Fermetures Limouxine afin qu'il rédige un devis pour le changement de la porte d'entrée principale du foyer municipal.

→ Ce même jour le représentant de la société VALLEZ est venu sur la commune afin de rédiger un devis pour des travaux de voirie sur la route Hounoux/ Montgradail. Cette même demande a été faite à la société LEVEFBRE.

→ Mardi 1^{er} octobre 2024 à 17H00 à Fanjeaux, présentation par les élus départementaux du dispositif d'aide en investissement en direction des communes et intercommunalités.

→ Le lundi 07 octobre 2024 Monsieur le maire a reçu un représentant de la société Salvador afin qu'il réalise un devis pour le changement de la porte principale du foyer municipal.

Ce même jour Monsieur Thierry Montagne, conseiller aux comptes est venu se présenter en mairie. A cette occasion un bilan a été fait sur la situation financière de la commune.

→ Vendredi 11 octobre 2024, à Narbonne-Arena s'est tenu le 3^{ème} salon des Communes et des Territoires de l'Aude.

→ Mardi 15 octobre 2024, mesdames Véronique RIGAUD et Patricia DEVIENNE ont eu à cœur de vous rencontrer une fois de plus pour vous faire bénéficier des brioches mise en vente par l'AFDAIM ADAPEI 11. Cette année encore les Honosaises et Honosais ont fait preuve de

COMMUNE DE HOUNOUX

générosité. Une cinquantaine de brioches ont été vendues. Merci encore à vous et à nos deux adjointes Véronique et Patricia.

→Mercredi 16 octobre 2024 la société AXIOME a fait les relevés afin de définir les limites cadastrales des parcelles A 688 et A 72.

→Jeudi 17 octobre 2024, s'est tenu en mairie une réunion sur l'élaboration du schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale. Monsieur le Maire en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

→Le lundi 25 octobre 2024, a pris fin la saison du festival des Chemins de photos. Le technicien territorial a procédé au décrochage des bâches, leur nettoyage, rangement et restitution.

→Le mardi 29 octobre 2024 Monsieur le Maire a participé au Conseil Communautaire qui a eu lieu à Saint Julien de Briola. Il en a fait un compte-rendu aux membres du Conseil Municipal.

→Le mardi 05 novembre 2024, une information a été proposée par le Conseil d'Urbanisme et de l'Environnement à Couiza ayant pour objet « l'habitat léger ».

→Mercredi 13 novembre 2024 journée des correspondants défense de l'Aude à Carcassonne, caserne La Perrine M.le Maire y a représenté la commune. Une soixantaine de communes audoises y participaient.

→Le mercredi 06 novembre 2024 monsieur le Maire a signé l'acte de bornage concernant la parcelle A72.

AGENDA

→Le salon des maires et des collectivités se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 2024.

→Une conférence des maires aura lieu à Pexiora le 26 novembre 2024.

→Un conseil communautaire se déroulera le 12 décembre 2024 à Belpech.

→La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 12 janvier 2025 à 12h00.

Elle sera suivie d'un apéritif dinatoire offert à la population et du partage de la galette des rois.

→La distribution des colis de Noël interviendra vers la mi-décembre

→Les bénévoles vont décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Toutes les petites mains sont les bienvenues. Prendre contact auprès de Patricia ou de Betty. Un peu de matériaux de récupération et beaucoup de bonne humeur sont obligatoires.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.